



Signataire : Léo Peterschmitt

Date de dépôt : 23 janvier 2025

Question écrite

Mesures issues de la charte du Grand Genève en transition

Au vu de l'extrait suivant de la charte du grand Genève en transition dont le Conseil d'Etat est signataire :

« Au terme d'un travail de consultation qui a impliqué de nombreux acteurs du Grand Genève, une définition de la transition écologique a été proposée, à laquelle nous souscrivons pleinement.

La transition écologique est un processus de transformation profonde et indispensable du modèle économique et social actuel qui vise à renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de vivre ensemble. A l'échelle des bassins de vie, elle consiste à inscrire, dès maintenant, les acteurs de la société dans une démarche partagée visant à la fois :

- A respecter les limites écologiques de la planète, à en préserver les ressources naturelles et la biodiversité ;
- A assurer durablement les conditions d'un bien-vivre individuel et collectif.

Appliquée au territoire transfrontalier du Grand Genève, la démarche de transition écologique doit prendre en compte des enjeux d'équité territoriale, de solidarité, d'innovation en matière de collaboration transfrontalière et d'exemplarité.

Sur le plan opérationnel, la démarche doit également prendre en compte l'incertitude et la complexité, et envisager des modalités de décision et d'action à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire inédites, rapides et radicales (pour reprendre la formule du GIEC). »

je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- *Le Conseil d'Etat peut-il expliquer de manière détaillée les modalités de décision et d'action inédites, rapides et radicales qui vont être proposées au Grand Conseil cette année ?*
- *Comment ces mesures suffisent-elles à mener une « transformation profonde et indispensable du modèle économique et social actuel qui vise à renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de vivre ensemble », le tout en visant « à respecter les limites écologiques de la planète, à en préserver les ressources naturelles et la biodiversité » et « à assurer durablement les conditions d'un bien-vivre individuel et collectif » ?*